



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CSG

Question écrite n° 68013

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la possibilité d'un allègement fiscal pour les propriétaires bailleurs de terrains à vocation agricole, leur permettant de compenser la perte de pouvoir d'achat entraînée par la diminution des fermages, par exemple dans les Ardennes de 1,86 % en 2001 après une baisse à hauteur de 0,74 % en 2000. Cet allègement pourrait, le cas échéant, prendre la forme d'une suppression de la CSG sur les revenus issus d'un bien assujéti à l'impôt sur le foncier non bâti. Il lui demande la position du Gouvernement concernant ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68013

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6125